

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17/2026**

**Objet : Commissions communales permanentes**

L'an deux mil vingt-six le 15 avril à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.

**Présents** : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – LE GAC Mathieu – ROBIN Christelle- CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger- VAN DE VELDE Jean-Pierre- COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- PAYEN Pascal- PROTEAU Cécile- GONCALVES David- CHARRIER Jonathan- CAMU Laurie- COMBRISSEON Jean-Luc - MONDON Christophe- BRET Marie-Carmen

**Excusés** : FOUYAT Camille, BABILLON Agnès

**Procurations** : FOUYAT Camille à LE GAC Mathieu, BABILLON Agnès à COMBRISSEON Jean-Luc

**Mathieu Le Gac a été élu secrétaire de séance.**

*Cette délibération intègre la possibilité d'ouvrir certaines commissions à des membres extérieurs non élus. Engagement de la municipalité, ces commissions s'inscriront dans une démarche plus globale de démocratie participative.*

*Ainsi, il a été proposé à l'assemblée l'adoption de deux types d'instances consultatives : les commissions communales permanentes ouvertes aux membres non élus et les commissions permanentes non ouvertes. Le principe étant que les membres extérieurs aux commissions seront conviés sur invitation du maire, eu égard à leur intérêt pour la thématique, leur expérience et expertise éventuelles.*

**I - Commissions communales permanentes non ouvertes**

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-22, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil "soit par l'Administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres".

Elles n'ont aucun pouvoir décisionnel ; le Conseil municipal est le seul décisionnaire.  
Leur nombre varie selon les communes en fonction de leurs propres besoins.

Elles peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat, ou temporaires, c'est-à-dire limitées à une catégorie d'affaire pour traiter d'un sujet particulier et spécifique.

C'est le conseil municipal qui fixe le nombre des conseillers présents au sein des commissions et désigne ceux qui y siégeront.

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

Leur composition respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. S'agissant de la deuxième liste (liste minoritaire), la proportion est de deux élus maximum par commission. Selon ce principe, Monsieur Combrisson, membre de la deuxième liste, a proposé deux noms de sa liste pour chaque commission.

**Dans ce cadre, il a été demandé à l'assemblée :**

- DE SE PRONONCER sur les commissions permanentes non ouvertes au public à mettre en place, ainsi :

- 1 Commission des affaires financières : travail sur le budget, suivi de la comptabilité**
- 2 Commission du personnel : travail sur les délibérations des ressources humaines**
- 3 Commission d'urbanisme : traitement des dossiers d'urbanisme**

-DE PROCEDER à la désignation de leurs membres dans le respect de la représentation proportionnelle,

-DE NOMMER les membres suivants:

**1 Commission des affaires financières :**

***Vice-présidente : Laurie Camu***

***Membres : Bérenger Bravo, Mathieu Le Gac, Géraldine Camu, Agnès Babillon, Jean-Luc Combrisson***

**2 Commission du personnel :**

***Membres : Mathieu Le Gac, Christelle Robin, Géraldine Camu, Cécile Proteau, Jean-Luc Combrisson, Christophe Mondon***

**3 Commission d'urbanisme**

***Vice-président : Anthony Champelet***

***Membres : Jonathan Charrier, Jean-Pierre Van de Velde, Mathieu Le Gac, Géraldine Camu, Pascal Payen, Jean-Luc Combrisson, Agnès Babillon***

**II - Commissions communales permanentes ouvertes**

Elles seront, ainsi qu'annoncé en introduction, ouvertes à des membres non élus. Leur principe organisationnel, hormis ce point particulier d'ouverture à des personnes non élues sur invitation du maire au cas par cas pour chaque séance, est exactement le même que pour les commissions communales permanentes non ouvertes figurant au point I.

Dans ce cadre, il a été proposé à l'assemblée :

- DE SE PRONONCER sur les commissions permanentes ouvertes à mettre en place, ainsi :

**1 Commission environnement : protection de la nature, gestion environnementale et zéro phyto, plan de gestion des espaces verts**

**2 Commission associations : relations avec les associations, subventions**

**3 Commission économie : relations avec les commerçants et artisans, développement du marché forain**

**4 Commission communication : nouveau site internet, outils de communication**

**5 Commission sécurité : PCS, DICRIM, mise en place du dispositif « Voisins vigilants »**

**6 Commission jeunesse : Conseil municipal des jeunes, relations avec les écoles**

**7 Commission voirie-bâtiments- patrimoine : entretien et gestion de la voirie, des bâtiments, gestion du patrimoine**

-DE PROCEDER à la désignation de leurs membres dans le respect de la représentation proportionnelle,

-DE NOMMER dans ce cadre ainsi défini les membres suivants :

**Commission environnement : protection de la nature, gestion environnementale et zéro phyto, plan de gestion des espaces verts**

**Vice-Président : Bérenger Bravo**

**Membres : Cécile Proteau, Michelle Commandeur, Pascal Payen, Nathalie Maneval, Jonathan Charrier, Jean-Luc Combrisson, Agnès Babillon**

**Commission associations**

**Vice-président : Mathieu Le Gac**

**Membres : Jonathan Charrier, Nathalie Maneval, Christelle Robin, Cécile Proteau, Géraldine Camu, Marie-Carmen Bret, Christophe Mondon**

**Commission économie**

**Vice-présidente : Géraldine Camu**

**Membres : Mathieu Le Gac, Laurie Camu, Christelle Robin, Cécile Proteau, Anthony Champelet, Bérenger Bravo, Jean-Luc Combrisson, Agnès Babillon**

**Commission communication**

**Vice-Présidente : Camille Fouyat**

**Membres : Géraldine Camu, Mathieu Le Gac, Bérenger Bravo, Cécile Proteau, Jean-Luc Combrisson, Marie-Carmen Bret**

**Commission sécurité**

**Vice-président : David Goncalves**

**Membres : Jonathan Charrier, Mathieu Le Gac, Christelle Robin, Cécile Proteau, Jean-Luc Combrisson, Christophe Mondon**

**Commission jeunesse**

**Vice-président : Jonathan Charrier**

**Membres : Nathalie Maneval, David Goncalves, Cécile Proteau, Jean-Pierre Van de Velde, Mathieu Le Gac, Laurie Camu, Jean-Luc Combrisson, Marie-Carmen Bret**

**Commission voirie-bâtiments- patrimoine**

**Vice-président : Pascal Payen**

**Membres : Mathieu Le Gac, David Goncalves, Christelle Robin, Anthony Champelet, Jean-Pierre Van de Velde, Johnathan Charrier, Jean-Luc Combrisson, Agnès Babillon**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

-ADOPTÉ les commissions communales permanentes ci-dessus définies,

-AUTORISE le Maire à en assurer la mise en place et le suivi.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 17 avril 2026

Le Maire

Jean-Marie WOZNIAK



Le secrétaire de séance

Mathieu LE GAC

